

REUNION CUNCA du 1^{er} JUILLET 2020

Tous les membres sont présents. La séance est ouverte à 10h00.

Jean LASSANDRE, Président, expose à la commission ses soucis de santé. Il remercie Nathalie PARENT et Joël CHAUVET d'avoir géré la CUNCA lorsqu'il n'était pas en mesure de le faire. Il propose aux membres de la CUNCA de donner sa démission à la fin de la réunion, à l'unanimité les membres présents lui demandent de terminer son mandat.

PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Tous les membres n'ayant pu être présents lors de la dernière réunion, Yves TASTET et Jean-Yves GUILHEMJOUAN ont adressé un courriel suite au dernier compte-rendu, concernant notamment le jury de l'Open de France, les épreuves internationales ou le règlement des juges. Une discussion à ce sujet s'ensuit.

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire adressé à tous a eu du succès et nous offre une belle base de réflexion. En ce qui concerne les titres de champions beaucoup de réflexions se rapprochent de l'étude que nous avons faite lors de la dernière réunion. Jean LASSANDRE demande aux membres de la commission de réfléchir à la question afin qu'une décision puisse être prise lors de la prochaine réunion.

Joël CHAUVET nous donne quelques statistiques : l'année 2019 représente 23.000 parcours, répartis à peu près équitablement entre britanniques et continentaux avec 19% de chiens aux résultats, 8% pour les britanniques et 11% pour les continentaux. La Grande Quête représente 800 parcours soit 4%.

Pierre FLOIRAS souligne l'importance d'éviter la division de notre cynophilie : l'une qui serait sportive et l'autre cynégétique.

Une discussion s'ensuit sur les concours de clubs, ICP, et sur une éventuelle sélection lors de ces épreuves pour pouvoir participer aux ICVO et Ouvert. Les décisions suivantes sont prises :

- Laisser aux Clubs la possibilité d'organiser sans limitation des ICP ou des spéciales. Un ICP britannique réunissant 3 clubs, un ICP continental 8 au maximum. Lors de ces concours les chiens peuvent courir en solo et en couple, par contre un chien ne pourra participer le même jour à deux concours différents (par exemple 2 ouverts proches ou un ouvert et un ICP).
- Au vu du nombre grandissant de concours alors que le calendrier n'est pas extensible, ne pas pénaliser les organisateurs en autorisant les épreuves en parallèle (concours relativement proches se déroulant le même jour).
- Pour les britanniques, laisser la possibilité de participer en solo ou en couple lors des ICVO ou concours ouvert. Par contre la participation en couple dans ces concours toutes races nécessitera au préalable l'obtention d'un Excellent en couple de club ou ICP.
Afin de ne pas pénaliser les races à faible effectif, cette mesure ne s'applique pas aux continentaux.
- Abolir la règle des deux ans minimum pour l'engagement en Gibier naturel, cette limitation n'ayant pas donné les résultats escomptés lors de sa phase test.
- Lors des épreuves sur bécasses, les pré-requis pour l'engagement en couple ne s'appliquent pas aux épreuves spéciales ou ICP.
- Pérenniser le tirage au sort des jurys en public lors de tous les concours.

GESTION DES CONCOURS

Certains concours sont victimes de leur succès au point que les organisateurs souhaitent ne pas ouvrir les engagements à leur parution sur GESCON et donc ne prendre en compte que les réservations de place préalables à la parution du calendrier. La CUNCA réprovoque cet état de fait qui

donne le sentiment de « copinage ». Il est décidé de demander à Joël CHAUVET de mettre en place un LOG qui nous permettra de surveiller la chronologie des engagements afin d'essayer d'éviter cet état de fait malsain. Les concours mis en cause pouvant ne plus être autorisés dans le futur. Afin d'essayer d'enrayer ce souci, il est décidé à l'ouverture de GESCON, de mettre tous les concours inactifs, les responsables, avertis, auront à charge d'ouvrir leurs épreuves.

Pour l'attribution du CACIT 24 chiens présents sont désormais nécessaires, en couple pour les britanniques, en solo et couple pour les continentaux.

JUGES

En ce qui concerne les juges, le règlement général SCC des juges d'utilisation donne possibilité d'adaptation aux commissions. Pour la CUNCA les conditions de participation aux épreuves des chiens appartenant à des juges restent inchangées.

Suites aux modifications de ces règlements SCC les notions de juges stagiaires et qualifiés n'existent plus.

Le cursus est modifié pour les juges qui n'ont pas encore passé d'examen et qui doivent donc effectuer les divers assessorats exigés dans le nouveau cursus et concernant toutes les disciplines, un juge devant être à même de juger aussi bien un BICP qu'un couple britannique.

Sont concernés Messieurs COMTE, CURUTCHAGUE, HANNE, LE CHAT, GARAND ET MUSCARI.

Monsieur COURTHIAL, qui entre dans l'ancien cursus, passera les contrôles en vue de la qualification cet automne.

Messieurs BENOIT et VERON doivent passer leur examen « tronc commun SCC » cet automne.

Il serait souhaitable que les jurys des examens soient eux aussi tirés au sort. La CUNCA proposera les lieux d'examens, en essayant, dans la mesure du possible uniquement, d'être à l'écoute des desideratas des candidats.

Yvon HUPE souhaite entamer un cursus de Grande Quête, cela ne pose pas de problème.

COVID 19

La pandémie qui a provoqué l'annulation de pratiquement tout le calendrier de printemps impacte directement toutes les actions soumises à un délai de date. Il est considéré que 2020 sera une année blanche à ce sujet et qu'une année de délai supplémentaire sera donc offerte aux hommes ou chiens concernés : cursus de juge, délai d'obtention d'une récompense en expo ou d'un rapport à l'eau pour les homologations, lettre des chiens britanniques pour le printemps 2021....

CALENDRIER 2^{ème} SEMESTRE

Pratiquement toutes les autorisations des ACT sont parvenues à Nathalie, même s'il a fallu trois rappels.

Il est décidé, au vu du nombre de concours, d'autoriser les épreuves en parallèle même si la distance est proche.

Tous les concours sur Gibier sauvage, bécasses, bécassines ou gibier de montagne, très spécifiques, ne rentrent pas dans les quotas de limitation imposés aux organisateurs.

OPEN DE FRANCE D'AUTOMNE 2020

Pour ce concours comme pour les autres concours d'automne, il est inconcevable que celui-ci puisse se dérouler sans tir du gibier. Si la chasse est interdite un jour de concours l'organisateur devra demander la dérogation ad hoc à la préfecture et concernant les fields, (épreuves de sélection qui ne sont pas considérées comme de la chasse) afin que ces concours se déroulent en respect du règlement.

Le jury suivant est arrêté pour l'open de France 2020 à La Vacquerie : Messieurs ARCHAMBAULT, BERTHELOT, CARPENTEY, DE GUILLAUME, DEMARETZ, FLOIRAS, GOUBIE, GUILHEMJOUAN, JANICOT, JONCOUR, LEICKMAN, MASSIERA, MAURY, PEYRAT, SOUSTRE, TASTET, TOULET.

INTERNATIONAL

Les terrains Roumains ont été examinés par Henri GOEDLINet sont très satisfaisants. Néanmoins, en raison de la pandémie, rien n'est encore défini concernant la tenue du Championnat cet automne. S'il devait avoir lieu la sélection pour les équipes de France se déroulerait dans les Landes sous la houlette de Jacques GOUBIE et Bruno MAURY. *(En date du 02.07.2020 ces championnats sont remis au même lieu en 2021).*

René GERLET a listé les raisons de notre refus de participer ce printemps. Après discussion la liste suivante est arrêtée et donnée à Jean LASSANDRE qui se chargera de préparer un courrier officiel adressé par la SCC à la FCI.

- Diversification des pays organisateurs
- Dates compatibles avec les divers calendriers nationaux
- Répartition correcte du gibier lors des épreuves Saint Hubert
- Plus de rigueur lors de jugements en field-trial, concernant notamment le style, les allures, l'arrêt, l'étendue de la quête, la passion.
- Attention à la piètre qualité des rapports
- Désignation plus cohérente des jurys de barrage
- Importance du tir du gibier lors des épreuves d'automne

Pierre FLOIRAS nous informe que les épreuves AICEB auront lieu cet automne en Grèce à THESSALONNIQUE.

Une discussion s'ensuit sur La prise en compte d'un CACT étranger pour l'homologation d'un championnat français, cela sera étudiée ultérieurement dans le cadre des titres de champion.

BICP

Le championnat de France de Chasse pratique pourrait avoir lieu cette année sur le territoire de la SCIF, en Essonne, à priori fin novembre et sous réserve que le biotope s'y prête. Il est décidé d'augmenter le prix des engagements de 5€, soit un maximum de 60 €.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h45. La prochaine réunion est fixée au 12 janvier 2021

CHANGEMENTS OU MODIFICATION A INSERER SUR LE SITE DE LA CUNCA

Coté concurrents :

- Abolition de la règle des deux ans minimum pour l'engagement en Gibier naturel.
- Les britanniques peuvent participer en solo ou en couple lors des ICVO ou concours ouvert. Par contre la participation en couple dans ces concours toutes races nécessitera au préalable l'obtention d'un Excellent en couple de club ou ICP.
- Lors des épreuves sur bécasses, les pré-requis pour l'engagement en couple ne s'appliquent pas aux épreuves spéciales ou ICP.
- Le tirage au sort des jurys en public est obligatoire lors de tous les concours.

- 2020 sera une année blanche ainsi une année de délai supplémentaire sera donc offerte aux hommes ou chiens concernés : cursus de juge, délai d'obtention d'une récompense en expo ou d'un rapport à l'eau pour les homologations, lettre des chiens britanniques pour le printemps 2021....
- Les concours d'automne sur gibier tiré doivent impérativement se dérouler avec tir du gibier, dans le respect du règlement.
- Augmentation de 5€ de l'engagement en BICP soit 60€ maximum

Coté organisateurs

- Autorisation des épreuves en parallèle même si la distance est proche.
- Tous les concours sur Gibier sauvage, bécasses, bécassines ou gibier de montagne, très spécifiques, ne rentrent pas dans les cotas de limitation imposés aux organisateurs.
- Possibilité pour les clubs d'organiser sans limitation des ICP ou des spéciales. Un ICP britannique comportant 3 clubs, un ICP continental comportant 8 clubs maximum. Lors de ces concours les chiens peuvent courir en solo et en couple, par contre un chien ne pourra participer le même jour à deux concours différents (par exemple 2 ouverts proches ou un ouvert et un ICP).
- Pour l'attribution du CACIT 24 chiens présents sont désormais nécessaires, en couple pour les britanniques, en solo et couple pour les continentaux.
-